RÉSUMÉ du rapport annuel 2016 du FEAD

# 2016 : le FEAD atteint sa vitesse de croisière !

Comme en 2014 et en 2015, des produits alimentaires ont été mis à la disposition gratuitement des CPAS et des organisations partenaires agréées en 2016 dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) afin qu'ils soient distribués gratuitement aux plus démunis en Belgique.

Deux défis d'envergure devaient être relevés au cours de cette année :

* La procédure d'adjudication pour l'achat des denrées alimentaires s’est révélée complexe dans un contexte de prudence budgétaire.

Deux des 21 produits de la campagne 2016 n'ont pu être attribués et fournis en raison du contexte budgétaire difficile.

* Le lancement de l'enquête auprès des bénéficiaires finaux du FEAD devant être organisée en vertu de la réglementation.

En dépit du contexte difficile qui a caractérisé l'année 2016, les chiffres nous rappellent le rôle crucial que le FEAD joue en Belgique. D'autant plus que quelque 50% des produits livrés aux banques alimentaires belges proviennent du FEAD. De plus, le FEAD est l'unique source d'approvisionnement d'une organisation de distribution sur trois.

Comme en 2015, le SPP IS a, en 2016, mené diverses actions afin d'optimiser et d'améliorer le système.

Ainsi, la liste des produits afférents à la campagne 2016 a été complétée et portée de 15 à 21 produits afin de pouvoir proposer une alimentation et des saveurs plus variées aux plus démunis. Une étude de marché a été réalisée et tous les nouveaux produits ont été testés et goûtés. Lors de la rédaction du cahier spécial des charges relatif à l'achat des denrées alimentaires, il a été tenu compte de la composition tant du produit ayant le meilleur « goût » que du produit « le plus sain ». Il a également été tenu compte des aspects climatologiques et écologiques : interdiction d'utiliser des organismes génétiquement modifiés, de l'huile de palme, priorité donnée au poisson durable, …   
Une réflexion a également été menée sur les emballages des denrées alimentaires du FEAD : les producteurs ont été invités à proposer des emballages comparables à ceux trouvables dans les supermarchés - et ce, afin de prévenir une éventuelle stigmatisation. Les producteurs ont également été tenus de présenter l'emballage proposé avant de l’imprimer.

Cette procédure a été menée en concertation avec le secteur et différents experts.

De plus, la concertation trimestrielle existante du FEAD avec les principaux partenaires a été complétée par un deuxième volet relatif à la collaboration avec la grande distribution et les supermarchés. Il a été décidé de réunir tous les acteurs dans ce cadre afin de trouver des solutions conjointes et/ou innovantes aux problèmes souvent récurrents et relatifs au don des surplus alimentaires. Les thèmes traités dans le cadre de ce deuxième volet de la concertation sont les suivants : les bonnes pratiques, la logistique et tous les autres problèmes inhérents au don des marchandises invendues aux organismes d'aide alimentaire. Toutes les grandes chaînes de supermarchés ont participé à une réunion au moins et ont présenté leur politique.

Les échanges avec tous les acteurs présents, à savoir tant les donateurs de surplus alimentaires que les bénéficiaires, se sont avérés très fructueux.

Enfin, les premières démarches afférentes à l'organisation de l'enquête structurée devant être menée en 2017 auprès des bénéficiaires finaux du FEAD en vertu de la réglementation européenne, ont été initiées en 2016. L'enquête concernée porte sur le contexte socio-économique, la situation actuelle et passée des bénéficiaires et le point de vue des bénéficiaires finaux sur le FEAD. L'enquête a pour objectif de pouvoir tirer les leçons de la mise en œuvre du FEAD et de regrouper toutes les données disponibles au niveau européen.   
Les premiers préparatifs afférents à l'exécution de cette enquête ont débuté au mois de mai 2016 : l'enquête et, notamment, son objectif, le planning, le questionnaire, ... ont été présentés à nos partenaires afin de décider de manière collégiale sur la manière dont ce processus devait être exécuté. Ensuite, différentes réunions de travail ont été organisées afin d'élaborer au mieux l'exécution de l'enquête.

Entre les mois de septembre et d'octobre 2016, une phase concrète de test de l'enquête a été organisée auprès d'un nombre limité d'organismes. Un guide pratique a été élaboré sur la base des résultats du test afin de développer la version définitive de l'enquête en 2017.

**L'année 2016 en chiffres :**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d'organisations partenaires assurant la distribution aux plus démunis : | **764 (CPAS et ASBL agréées)** |
| Nombre de produits distribués dans le cadre du FEAD | **21** |
| Montant de l'appel d'offres relatif aux produits alimentaires | **11.317.924,52 euros (TVA incluse), mais in fine 10.672.000 euros (TVA incluse) étant donné que 2 lots n'ont pu être attribués** |
| Nombre de tonnes de produits alimentaires livrées aux différentes organisations partenaires | **8.681,36 tonnes** |
| Nombre de tonnes de produits alimentaires effectivement distribuées aux plus démunis | **6.537,83 tonnes** |
| Nombre de personnes ayant eu recours au FEAD | **300.526** |

**Vous voulez en savoir plus sur 2016 ?**

Vous pouvez lire le rapport annuel complet [ici](https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/fead_rapport_annuel_2016.docx).